

Direction générale de la mer
et des transports**Décision du 6 décembre 2005 relative à la nomination des membres de la commission d'agrément des experts en bateaux de navigation intérieure**NOR : *EQUT0510424S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Sur proposition du directeur général de la mer et des transports ;

Vu le décret n° 70-810 du 2 septembre 1970 portant règlement d'administration publique et relatif à la sécurité des bateaux à passagers non soumis à la réglementation maritime ;

Vu le décret n° 71-912 du 28 octobre 1971 relatif à la sécurité des bateaux et engins de plaisance circulant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1988 relatif aux conditions de délivrance des certificats communautaires et des certificats de bateaux de navigation intérieure destinés au transport de marchandises ;

Vu l'arrêté du 27 mars 1991 relatif aux visites, expertises et contrôles des bateaux de navigation intérieure destinés au transport de marchandises ;

Vu l'arrêté du 10 février 2005 relatif à la procédure d'agrément des experts en bateaux de navigation intérieure ;

Vu la décision ministérielle du 23 septembre 2005 relative à la nomination des membres de la commission d'agrément des experts en bateaux de navigation intérieure,

Décide :

Article 1^{er}

1. Est nommé membre titulaire de la commission d'agrément des experts en bateaux de navigation intérieure prévue à l'article 4 de l'arrêté du 10 février 2005 susvisé pour une durée de trois ans :

M. Pavot (Pascal), au titre de représentant du Syndicat national des chantiers navals fluviaux.

2. Est nommé membre suppléant de la commission d'agrément des experts en bateaux de navigation intérieure prévue à l'article 4 de l'arrêté du 10 février 2005 susvisé pour une durée de trois ans :

M. Pruvost (Gismond), au titre de représentant du Syndicat national des chantiers navals fluviaux.

Article 2

Le directeur général de la mer et des transports est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des transports
maritimes,
routiers et fluviaux,
P.-A. Roche*